

*Tarif des douanes*

Pour bien saisir toute l'importance de la mise en place au Canada des accords du GATT qu'il me soit permis, monsieur le président, de dresser un court tableau de cette institution. On peut se demander ce qu'est le GATT, quelle est cette institution. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce qui est souvent mieux connu sous son appellation combinée anglophone de GATT désigne le traité commercial multilatéral établissant les règles du commerce international ainsi que l'institution genevoise qui veille au respect de ce traité et à sa promotion à travers le monde. L'objectif principal du traité consiste à libéraliser le commerce international et aussi à lui donner des assises stables afin de contribuer au développement et à la croissance du bien-être de toutes les populations du globe.

Les règles du GATT régissent les échanges et les relations commerciales entre les 85 États qui sont signataires de cette entente qui représente, monsieur le président, plus de 80 p. 100 du commerce mondial. Périodiquement, les signataires s'accordent pour entreprendre une ronde de négociations commerciales multilatérales qu'on appelle les NCM et qui ont pour objectif ultime de mettre à jour le traité original. La dernière lancée à Tokyo en 1973, d'où le nom de *Tokyo Round*, et qui a été terminée à Genève en juin 1979, fut de loin la plus complexe et la plus longue des sept rondes de négociations qui ont été tenues depuis la formation de l'institution. La dernière concertation avait pour objectif général de réaliser l'expansion et une plus grande libéralisation du commerce international.

J'aimerais maintenant, monsieur le président, ajouter quelques brèves notes sur l'histoire ou la genèse si on veut du GATT. Il prend ses origines dans la période de reconstruction d'après-guerre. On se souvient qu'à l'époque un certain nombre de pays œuvraient à l'élaboration d'une charte d'une organisation internationale du commerce qu'on appelait l'OIC, et qui aurait été une institution spécialisée des Nations Unies.

Les négociations de cette organisation traînant en longueur, certains pays ont décidé, à l'époque, d'élaborer une négociation tarifaire multilatérale qui prit le nom, dès ce moment, de GATT et dont l'objet était de démontrer par anticipation ce que pouvaient être les négociations tarifaires qui seraient prévues dans la charte de cet organisme que l'on appelait alors l'OIC. En janvier 1948, neuf pays dont le Canada convenaient de mettre ces accords en vigueur. La charte de l'OIC étant par la suite abandonnée, le GATT est devenu par la force des choses l'unique cadre multilatéral des échanges internationaux. Il remplit donc depuis plus de 30 ans le rôle qui devait être initialement dévolu à l'organisme qu'on appelait alors l'OIC. Après avoir examiné brièvement ces notions historiques sur le GATT, on peut se demander quelle est l'importance de cet organisme pour le Canada. La vitalité du commerce international étant de toute première importance pour le Canada, il en est donc ainsi de ce traité, de ces accords du GATT qui modulent cette vitalité du commerce international.

● (1230)

Il importe de dire que le Canada, malgré un marché domestique relativement restreint par rapport à ses principaux partenaires économiques, se classe au neuvième rang parmi les plus grandes nations commerciales du monde. Notre pays est le seul parmi les nations les plus industrialisées à ne pas avoir accès *de facto* à un marché domestique important, comme c'est le

cas pour les États-Unis, le Japon, et pour la très forte majorité des pays membres de la Communauté économique européenne.

On peut donc saisir par ce seul fait toute l'importance d'un accord, comme celui du GATT, qui permet au Canada de surmonter les désavantages de sa relative petitesse ou de la relative concentration de sa population en lui permettant l'accès à des marchés étrangers selon des règles bien établies. Et c'est pour cette raison que le Canada serait aujourd'hui un grand perdant si nous avions assisté à un renforcement du protectionnisme et des pratiques commerciales restrictives lors de ces dernières négociations multilatérales.

Quels ont donc été les objectifs poursuivis par le Canada lors des négociations du *Tokyo Round*? Ces objectifs canadiens étaient en essence, monsieur le président, les trois suivants: premièrement, de favoriser le développement de l'industrie, favoriser le développement de l'agriculture, favoriser le développement des pêches au Canada et aussi favoriser la croissance du revenu national, grâce à des possibilités d'exportation plus vastes tout en assurant un niveau approprié à la protection tarifaire canadienne. Le second objectif était d'éviter la recrudescence du protectionnisme et des restrictions commerciales allant à l'encontre de l'intérêt d'une nation exportatrice comme est le Canada. Et le troisième objectif, monsieur le président, était d'améliorer et d'assurer le cadre commercial international dont nous dépendons fortement.

Avec ces objectifs, quels sont les résultats que nous avons obtenus pour le Canada, lors des négociations du *Tokyo Round*? Ces résultats du point de vue canadien représentent un progrès important dans la consolidation du statut du Canada en tant que nation commerciale d'importance. Ces négociations ont non seulement abouti à un accord sur une vaste gamme de réductions tarifaires dont la moyenne s'établit à environ 30 p. 100, mais elles ont de plus permis de franchir une étape importante vers l'abaissement des barrières non-tarifaires en établissant un certain nombre d'accords à ce sujet.

Pour la très grande majorité des produits, les barrières tarifaires canadiennes seront réduites de façon progressive et d'une manière qui tient compte des forces concurrentielles et du potentiel des divers secteurs de l'économie canadienne. Ces réductions auront comme résultat de faire baisser le coût des facteurs de production de l'industrie canadienne ainsi que le coût d'une vaste gamme de biens de consommation. Cependant il ne faut pas se faire d'illusions, elles représentent également un défi à l'industrie canadienne de continuer à être de plus en plus concurrentielle sur les marchés internationaux.

Les résultats de toutes ces négociations présentent donc une importance toute particulière pour le Canada. Le bien-être économique du Canada dépend de son commerce international encore plus que dans le cas de la plupart de ses partenaires commerciaux. Si elles sont pleinement exploitées, les concessions obtenues lors des négociations multilatérales peuvent entraîner une augmentation de la production et de l'emploi au Canada. Les nouvelles possibilités d'exportation plus vastes et plus sûres qui ont été créées par suite de ces négociations devraient profiter à toutes les régions du Canada et à tous les secteurs de l'économie canadienne.

En résumé, monsieur le président, les concessions obtenues lors du *Tokyo Round* devraient donc assurer une base solide dans la mesure où la politique commerciale est en cause pour l'expansion éventuelle au cours des deux prochaines décennies